

L'ÉDUCATION
LE MEILLEUR
INVESTISSEMENT





INVESTIR DANS L'AVENIR
ÇA COMMENCE
PAR NOS ENFANTS

Qu'il s'agisse d'études universitaires, collégiales ou professionnelles, qu'il s'agisse de votre propre enfant, d'un petit-enfant, d'un neveu, d'une nièce ou même de l'enfant d'un proche, permettre à un jeune d'obtenir une éducation de qualité est l'un des meilleurs investissements à long terme que vous puissiez effectuer.

L'éducation postsecondaire a un prix. Et il peut devenir difficile à assumer. Il y a bien les régimes de prêts des gouvernements fédéral et provinciaux, mais ces programmes impliquent que la ou le jeune diplômé commencera sa carrière avec le poids d'une dette.

Heureusement, il existe un programme assorti d'avantages fiscaux et de subventions qui a été conçu pour aider tout adulte qui désire financer l'éducation d'un enfant à le faire en mettant de côté une somme forfaitaire ou en adoptant un plan d'épargne périodique. Ce programme, c'est le régime enregistré d'épargne-études, ou REEE.



Le REEE est un véhicule d'épargne-études très populaire – et pour une bonne raison. Lorsqu'il l'a conçu, le gouvernement fédéral y a incorporé de généreux incitatifs afin d'encourager les familles à investir dans l'éducation postsecondaire de leurs enfants dès leur bas âge.

Le programme offre un report d'impôt et la possibilité de fractionner les revenus, une subvention fédérale appelée Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) et une bourse spéciale, le Bon d'études canadien (BEC), destinée aux familles à faible ou à moyen revenu. Deux provinces, l'Alberta et le Québec, offrent aussi des subventions afin d'encourager l'épargne visant à financer le coût des études postsecondaires.

Cette brochure vous offre un bref aperçu du régime enregistré d'épargne-études et de la Subvention canadienne pour l'épargne-études. Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à consulter votre conseiller.



LE REEE : LA MEILLEURE FAÇON DE FINANCER À L'AVANCE DES ÉTUDES POSTSECONDAIRES

Le REEE offre quatre principaux avantages.

AVANTAGE 1

Le REEE est un compte spécial constitué en fiducie, au bénéfice d'un ou de plusieurs enfants. Cela signifie que l'argent destiné à l'éducation est géré séparément de tout autre actif familial.

Des recherches ont prouvé que les enfants sont plus motivés à poursuivre des études postsecondaires s'ils savent que de l'argent est disponible pour leur permettre de le faire.

AVANTAGE 2

La croissance composée des fonds dans le régime bénéficie d'un report d'impôt, ce qui accroît substantiellement votre capital investi après 18 ou 20 ans.

À noter cependant que vos cotisations à un REEE ne sont pas déductibles d'impôt, à la différence des cotisations à un REER.

AVANTAGE 3

Les gains en capital et les revenus générés ne seront imposables que lorsque l'étudiant les retirera, et ils le seront entre les mains de l'étudiant, non entre les mains du souscripteur. Comme les étudiants ont habituellement un faible revenu, ils paient peu d'impôt – voire pas du tout – et bénéficient en outre de crédits d'impôt reliés aux études. En vertu du crédit personnel de base, il faut gagner au moins 9 000 \$ par an, au Canada, pour devoir payer de l'impôt. En ce sens, le REEE peut être un outil de fractionnement de revenu particulièrement efficace du point de vue fiscal.

Les cotisations au régime elles-mêmes peuvent être retirées sans être soumises à l'impôt, puisqu'elles ont été effectuées avec des dollars après impôt. Le ou les souscripteurs qui ont investi dans le régime peuvent, au choix, récupérer ces montants ou laisser l'étudiant en bénéficier.

AVANTAGE 4

Le gouvernement fédéral contribue lui-même en argent au régime, par l'entremise de la Subvention canadienne pour l'épargne-études, et, selon la situation du particulier, du Bon d'études canadien.

Les gouvernements de l'Alberta et du Québec contribuent aussi aux REEE destinés aux enfants qui habitent dans ces provinces.



LA SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES

Un coup de pouce important pour votre régime enregistré d'épargne-études.

Que diriez-vous d'un rendement immédiat de 20 % sur le capital que vous avez investi? C'est essentiellement ce que le gouvernement fédéral offre aux souscripteurs d'un régime enregistré d'épargne-études avec la SCEE.

En effet, le gouvernement verse chaque année à votre REEE une somme équivalant à 20 % de votre cotisation. Cette subvention est plafonnée à 500 \$ par année, ce qui signifie que vous et les autres souscripteurs à un REEE bénéficiez de la subvention maximum si vous y investissez 2 500 \$ chaque année. La subvention est également soumise à un plafond à vie de 7 200 \$.

Le REEE n'impose pas de maximum quant à la cotisation annuelle. Techniquement, si on dispose des liquidités suffisantes, on pourrait donc verser, dès la première année, la totalité du montant permis pour la durée de vie du régime, soit 50 000 \$. Cela permettrait d'engranger dès lors des rendements annuels composés sur un capital plus important. Toutefois, cela ne donnerait droit qu'à un seul versement de SCEE, d'un montant de 500 \$, puisque cette dernière est liée à la cotisation annuelle et ne peut excéder 500 \$ par année. On peut cependant envisager un compromis intéressant, qui consiste à verser une somme de 17 000 \$ la première année, puis des sommes de 2 500 \$ par année pendant les 14 années suivantes. Ce faisant, on dotera le régime d'un capital important dès

le départ et, à la fois, on recevra toute la SCEE permise en vertu du régime. Si ce type de scénario vous intéresse ou si vous souhaitez en étudier d'autres, votre conseiller se fera un plaisir d'effectuer pour vous tous les calculs nécessaires.

Par ailleurs, il faut noter que la SCEE est versée directement au REEE, ce qui augmente d'autant le montant investi. L'admissibilité débute à l'année de naissance de l'enfant et est maintenue jusqu'à ce qu'il ait atteint 18 ans. Rappelons qu'au total, les subventions peuvent s'élever à 7 200 \$.

Il existe aussi un incitatif spécial qui encourage les familles à faible ou à moyen revenu à cotiser à un REEE : le montant versé par le gouvernement fédéral sur les premiers 500 \$ de cotisation est majoré à 30 % ou 40 %, selon le revenu familial du souscripteur.

SCEE ET REVENU FAMILIAL

REVENU FAMILIAL NET	SUBVENTION VERSÉE SUR LES PREMIERS 500 \$ DE COTISATION
37 885 \$ OU MOINS	40 %, CE QUI PORTE LA SUBVENTION À 200 \$ SUR LES PREMIERS 500 \$ DE COTISATION. DE PLUS, LES FAMILLES ADMISSIBLES PEUVENT PRÉSENTER UNE DEMANDE POUR L'OBTENTION DU BON D'ÉTUDES CANADIEN (BEC) – UNE CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DE 500 \$ SANS ÉGARD AU MONTANT DE LA COTISATION. CELLES QUI REÇOIVENT LE SUPPLÉMENT DE LA PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS PEUVENT AUSSI OBTENIR 100 \$ SUPPLÉMENTAIRES PAR ANNÉE, POUR UNE PÉRIODE MAXIMUM DE 15 ANS.
PLUS DE 37 885 \$, JUSQU'À 75 769 \$	30 %, CE QUI PORTE LA SUBVENTION À 150 \$.
PLUS DE 75 769 \$	LA SUBVENTION RÉGULIÈRE DE 20 % EST VERSÉE. LES PREMIERS 500 \$ DE COTISATION DONNENT DONC DROIT À UNE SUBVENTION DE 100 \$.

Les seuils de revenu admissibles sont mis à jour annuellement. Nous illustrons ici ce que donne cette disposition spéciale en fonction des seuils en vigueur pour l'année 2008.

Si vous vivez en Alberta et que votre enfant est né en 2005 ou après, sachez que le gouvernement provincial offre une subvention spéciale pour vous inciter à ouvrir un REEE. En vertu du *Alberta Centennial Education Savings Plan*, le gouvernement versera 500\$ à votre REEE dès son ouverture, sans égard à votre revenu familial annuel. De plus, des versements additionnels de 100\$ seront faits à votre REEE quand l'enfant atteindra 8, 11 et 14 ans. Pour plus de détails, visitez le www.advancededucation.gov.ab.ca/aces.

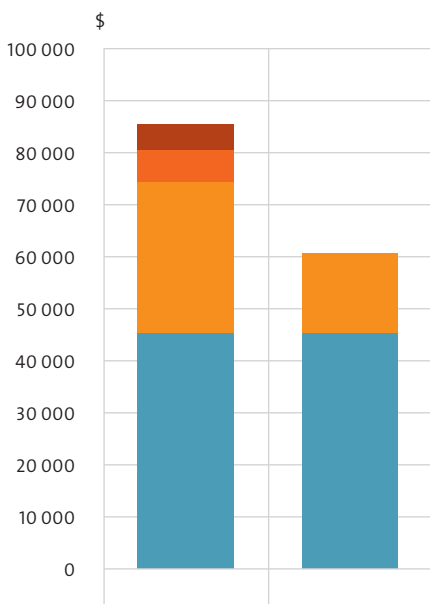
Si vous vivez au Québec, sachez que le gouvernement du Québec a également mis sur pied son propre programme incitatif en 2007, sous la forme d'un crédit d'impôt remboursable. Ce crédit d'impôt équivaut à 50% de la SCEE par année, jusqu'à concurrence d'un plafond cumulatif à vie de 3 600\$.

Le graphique de la page suivante compare la croissance d'un capital à l'abri de l'impôt dans un REEE à celle qu'il obtiendrait dans un compte d'épargne ordinaire imposable.

Nous n'avons tenu compte ici que de la SCEE de base, et n'avons inclus aucun versement en vertu du Bon d'études canadien.

Dans chacun des cas, nous supposons une cotisation annuelle de 2 500\$, effectuée en début d'année pendant une période de 18 ans, et un rendement annuel de 5% avant impôt. Nous supposons aussi que les intérêts produits par l'investissement à l'extérieur du REEE sont soumis à un taux d'imposition de 40%, alors que la croissance composée du REEE se fait à l'abri de l'impôt.

REEE ET COMPTE D'ÉPARGNE ORDINAIRE: UNE COMPARAISON



	À L'INTÉRIEUR DU REEE	À L'EXTÉRIEUR DU REEE
COTISATIONS TOTALES SUR 18 ANS	45 000 \$	45 000 \$
CROISSANCE DU CAPITAL	28 848 \$	15 292 \$
SCEE	7 200 \$	0 \$
CROISSANCE DE LA SCEE	5 499 \$	0 \$
TOTAL	86 547 \$	60 292 \$

Comme on peut le voir, la somme des cotisations, des paiements de SCEE et du rendement obtenu à la fois sur ces cotisations et ces paiements confère un net avantage à un programme d'épargne à l'intérieur du REEE, par rapport à la même épargne dans un compte ordinaire.

VOTRE REEE : INDIVIDUEL OU FAMILIAL ?

Les dispositions du REEE prévoient deux types de régime : individuel et familial. Le REEE familial couvre plusieurs enfants alors que le régime individuel n'en couvre qu'un. Dans ce dernier cas, vous pourriez, par exemple, créer un REEE distinct pour chacun de vos enfants.

Le régime familial est géré comme un compte unique et permet de répartir aisément votre argent selon les besoins spécifiques de l'un ou l'autre de vos enfants. Par exemple, si un de vos enfants fréquente un collège de la région (ce qui devrait être moins coûteux), et l'autre, une université éloignée (ce qui devrait être plus coûteux), vous pourriez allouer davantage d'argent au second. Notez cependant qu'on ne peut allouer plus de 7 200 \$ de SCEE à chaque bénéficiaire.

Les régimes individuels – qu'on financera et gèrera idéalement de la même façon – sont cependant plus faciles à comprendre, et ils lient de façon plus directe chaque enfant et l'adulte qui cotise à son REEE. Ils s'adaptent aussi plus facilement à une situation où une différence d'âge ou des parcours différents feront en sorte que les enfants auront besoin des fonds à des moments différents. Si un des enfants ne poursuit pas d'études postsecondaires ou n'a pas besoin de la totalité des sommes accumulées dans son compte, l'argent pourra être transféré dans le REEE d'un de ses frères ou d'une de ses sœurs.

Pour plus de détails sur ces questions, nous vous invitons à consulter le site de Ressources humaines Canada à l'adresse suivante : http://www.rhdcc.gc.ca/fr/apprentissage/epargne_education/public/PCEE/REEE_FAQ.shtml.



**LE REEE : UN
INVESTISSEMENT
RENTABLE...
QUI N'EN EXCLUT
AUCUN AUTRE**

Le REEE est un véhicule incontournable pour toute personne qui a à cœur la réussite d'un enfant.

Fait à noter, il peut faire l'objet d'une stratégie qui permet de cumuler ses effets avec ceux du REER et du CELI.

Ainsi, si votre budget est un peu serré, vous pouvez cotiser à votre REER, puis réinvestir votre remboursement d'impôt dans votre REEE. Supposons que votre palier d'imposition est de 40%. Une cotisation de 5 000 \$ à votre REER engendrera une déduction d'impôt de pas moins de 2 000 \$. Vous n'avez dès lors qu'à utiliser ce 2 000 \$ pour cotiser à votre REEE, ce qui vous procurera un versement de SCEE de 400 \$. Au total, vous et votre enfant aurez ainsi mis de côté 7 400 \$, qui pourront dès lors croître de façon composée à l'abri de l'impôt.

De la même façon, vous pouvez cotiser à votre REEE chaque année en versant un montant suffisant pour obtenir le maximum de subventions gouvernementales, et verser à votre CELI toute somme additionnelle que vous épargnez en vue des études de vos enfants. Ces sommes croîtront elles aussi à l'abri de l'impôt mais, en plus, vous pourrez les retirer en complète franchise d'impôt, sans aucune des restrictions associées au REEE.

Pour plus de précisions sur ces stratégies et sur le REEE en général, veuillez consulter votre conseiller.



NOUS GÉRON
LES PLACEMENTS
LES PLUS IMPORTANTS
AU MONDE:

LES VÔTRES!

www.fbn.ca